Department of Foreign Affairs and International Trade



Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international

The Deputy Minister for Foreign Affairs certifies that this is a true copy of the Second Additional Protocol between the Government of Canada and the Government of the Republic of Chile, done at Ottawa on October 25, 2001, the original of which is deposited in the Treaty Archives of the Government of Canada.

Le sous-ministre des Affaires étrangères certifie que la présente est une copie conforme du Deuxième Protocole
Supplémentaire au traité de libre échange entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de la République du Chili, fait à Ottawa, le 25 octobre 2001, dont l'original se trouve déposé au greffe des traités du gouvernement du Canada.